

Grille de sélection des projets du programme LEADER Ardèche³

Principes de sélection	Critères de sélection	Question exploratoire	Grille de notation	Argumentaire/ vérification	Note	
Economie/emploi Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à rééquilibrer le modèle économique et social du territoire <i>Référence : enjeu régional "territorialisation des économies rurales"</i>	1) Impact économique	Le projet renforce-t-il l'économie de proximité sur le territoire du GAL ?	Il menace, nuit ou fragilise l'emploi et l'activité : - 3 Il ne génère pas d'impact à ce niveau ou ne l'a pas démontré : 0 Moyennement (les emplois ou les activités créés localement - directs ou induits - ne s'inscrivent pas dans la durée en se limitent à la durée du projet sans impact à plus long terme : <i>qualifier et préciser comment cela va être atteint</i>) : 2 Durablement (le caractère structurant du projet en matière d'emplois ou d'activités créés localement est avéré : <i>qualifier et préciser comment cela va être atteint</i>) : 3		/3	
	2) Impact social	Le projet renforce-t-il les compétences humaines, culturelles et sociales ¹⁾ du territoire ?	Il menace, nuit ou fragilise ces compétences : - 3 Il ne génère pas d'impact à ce niveau ou ne l'a pas démontré : 0 Moyennement (le projet participe à les valoriser : <i>lesquelles et comment ?</i>) : 2 Durablement (le projet participe à les augmenter : <i>lesquelles et comment ?</i>) : 3		/3	
Ressources Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à préserver et valoriser les ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, culturelles, humaines, financières,... <i>Référence : enjeu régional "changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources"</i>	3) Valorisation et préservation des ressources	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser le vivant ⁴ , les ressources naturelles (eau, paysage, foncier, biodiversité, bio-ressources, énergie) et emblématiques du territoire, ainsi que les patrimoines ?	Il menace, nuit ou fragilise le vivant et les ressources naturelles et emblématiques : - 3 Modérément (il engage une démarche en ce sens, encore à développer) : 2 Il s'engage fortement en ce sens (il s'appuie sur une démarche construite et volontariste, qui permet d'agir sur plusieurs axes du vivant et vivant et les ressources naturelles et emblématiques) : 5		/5	
	4) Jeunes (13-30 ans)	Le projet associe-t-il les jeunes ?	Il ne les associe pas du tout, et ce sous aucune forme : - 3 Il les associe, leur fait une place, travaille avec eux (quelque en soit la forme : <i>lesquels et comment ?</i>) : 2 Les jeunes sont au cœur de l'action (décisionnaires ou co-porteurs : <i>lesquels et comment ?</i>) : 5		/5	
	5) Capacité financière	Le porteur de projet a-t-il la capacité financière à s'engager dans un tel projet, du point de vue de sa trésorerie et de la complexité administrative liée au FEADER ?	Le porteur de projet n'a pas la capacité à s'engager dans une demande de subvention FEADER ou sa capacité à porter un dossier LEADER n'a pas été démontrée lors d'un précédent dossier (manque de trésorerie, risque financier encouru, temps humain nécessaire au montage administratif et financier, rigueur administrative et financière, respect des échéances,...) : - 3 La capacité du porteur de projet à s'engager dans une demande de subvention FEADER est démontrée : 0		/0	
Gouvernance Principe visant à s'assurer que les actions soutenues sont bien ascendantes et collaboratives <i>Référence : principe LEADER</i>	6) Partenariat²⁾	Le projet implique-t-il les partenaires nécessaires à sa conduite, et ce à toutes les étapes ?	Il n'implique aucun partenaire ou prévoit de le faire à terme au cours du projet : - 3 Des partenaires ont été consultés ou recherchés (le porteur de projet a entrepris une démarche de partenariat explicite visant à enrichir le projet et établir des complémentarités territoriales) : 1 Fortement (l'action est co-construite ou associe tous les partenaires nécessaires) : 3		/3	
	7) Bénéficiaires de l'action	Le projet prend-il en compte les bénéficiaires ⁶ finaux de la façon la plus large possible (les habitants, les jeunes, les publics éloignés,...) ?	Il ne les associe pas du tout, et ce sous aucune forme : - 3 Il les associe, leur fait une place, travaille avec eux (quelque en soit la forme : <i>lesquels et comment ?</i>) : 2 Les bénéficiaires finaux sont au cœur de l'action (décisionnaires ou co-porteurs : <i>lesquels et comment ?</i>) : 5		/5	
Innovation Principe visant à s'assurer que les actions soutenues déclenchent un processus de transformation sur le GAL, lui permettant d'aboutir à de nouvelles solutions de développement <i>Référence : principe LEADER</i>	8) Innovation territoriale	Cette action se déploie-t-elle déjà sur le territoire ³⁾ ?	Oui et elle ne présente pas d'évolution par rapport à avant ou ne contribue pas aux priorités LEADER : 0 Oui, mais sa continuité est essentielle au vu des priorités LEADER : 1 Oui et le projet démontre une capacité d'évolution et de diffusion : 2 Cette opération est nouvelle à l'échelle du territoire : 3		/3	
	9) Changement de pratiques	Le projet contribue-t-il à changer les pratiques du territoire en faveur de la transition écologique et solidaire (vers un territoire résilient ⁵⁾ ?	Le projet ne réunit pas les conditions pour cela : 0 Le projet dispose d'une ou plusieurs caractéristiques permettant de changer les pratiques ultérieurement (<i>lesquelles et comment ?</i>) : 1 Ce projet permet de changer des pratiques pendant sa réalisation (<i>lesquelles et comment ?</i>) : 2 Ce projet va pouvoir transformer durablement le territoire (<i>comment ?</i>) : 3		/3	
	10) Innovation thématique <i>(se référer à la fiche-action correspondante pour le choix de la question exploratoire)</i>	Urbanisme rural innovant (FA n°1)	Le projet participe-t-il à promouvoir un urbanisme rural exemplaire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		/6
		Valorisation des ressources agricoles et sylvicoles (FA n°2)	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser les ressources agricoles et forestières ?			
		Effet structurant et d'entraînement du projet (FA n°3)	Le projet peut-il devenir un moteur de développement économique structurant pour le territoire ?			
		Entreprenariat (FA n°4)	Le projet permet-il d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des compétences humaines du territoire ?			
		Modèles économiques innovants (FA n°5)	Le projet contribue-t-il à amplifier le déploiement des modèles économiques innovants sur le territoire ?			
Coresponsabilité sociétale du territoire (FA n°6)	Le projet provoque-t-il efficacement le changement des pratiques des élus, des acteurs socio-économiques et des habitants (en matière de préservation des ressources, transition écologique, capacité de chaque citoyen,...) ?					
Coopération avec d'autres territoires (FA n°7)	Le projet permet-il de développer des partenariats avec d'autres territoires tout en consolidant la stratégie du GAL ?					
Note globale du projet *					/36	

Quelques définitions
<p>1) Compétences humaines, culturelles et sociales : il s'agit des compétences techniques et non techniques, qui nous aident à nous construire en tant qu'être humain (compétences humaines) et qui nous aident à interagir avec les autres (compétences sociales).</p> <p>2) Pour qualifier le partenariat, le Comité de programmation peut utiliser plusieurs degrés d'implication possibles : - aucun partenaire impliqué - consultation des partenaires - collaboration des partenaires à un projet qui n'est pas le leur - coopération : le projet est aussi celui des partenaires</p> <p>3) Territoire : il s'agit du territoire concerné par le projet, celui que le projet irrigue</p> <p>4) Les écosystèmes englobent le vivant, le non vivant et les activités humaines.</p> <p>5) Un territoire résilient est un territoire capable d'anticiper, d'agir, de rebondir, de se transformer dans le temps pour in fine, réduire ses vulnérabilités et protéger ses fonctions essentielles.</p> <p>6) Les bénéficiaires sont les individus concernés, visés par l'action. Il peut y avoir <i>plusieurs niveaux de bénéficiaires</i> (1er niveau, 2ème,...). Par <i>publics éloignés</i>, on entend les bénéficiaires qui ne sont pas habituellement impliqués, qui sont difficiles à mobiliser, ou qui ont des freins à leur mobilisation et pour lesquels un projet doit aussi être volontariste.</p>

Conclusion
<p>Note : /36</p> <p>Pour être sélectionné, le projet doit atteindre la note minimale de 18.</p> <p>Formulation de l'avis du Comité de programmation lors de la sélection : - Transferabilité du projet - Où réside l'innovation de ce projet pour le GAL ? - Recommandations éventuelles pour l'inscrire dans une démarche d'amélioration</p>